

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/12/2010

Réception par le Prefet : 10/12/2010

Publication : 14/12/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2010-4-6-6

Séance du mercredi 8 décembre 2010

BUDGET PRIMITIF 2011 EQUIPEMENTS RURAUX (C02) ELECTRIFICATION RURALE (C221)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 16 novembre 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire, au titre des programmes d'investissement dans le domaine des Equipements Ruraux 2011 – Electrification Rurale, les montants de 200 000 € pour les Autorisations de Programme et de 220 000 € pour les Crédits de Paiement,
- décide de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, après avis préalable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté